

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Archives remarquables](#)

**Cahier des doléances de la sénéchaussée d'Hennebont**

# Cahier des doléances de la sénéchaussée d'Hennebont

---

Cahier général des députés du tiers-état de la sénéchaussée royale d'Hennebont réunis en assemblée à Hennebont du 16 au 21 avril 1789, rassemblant les doléances devant être présentées aux États-Généraux de Versailles le 27 avril 1789.

La rédaction des cahiers de doléances a lieu dans les paroisses de la sénéchaussée d'Hennebont entre le 29 mars et le 6 avril 1789. Les paroisses et les trèves sont réparties sur le territoire du Morbihan, du Finistère et des Côtes du Nord (Côtes d'Armor) : Arzano, Berné, Bihoué en Quéven, Bonen en Rostrenen, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Groix, Guidel, Guilligomarc'h, Inguiniel, Inzinzac, Kernascléden, Kervignac, Langoëlan, Lanvaudan, Le Croisty, Le Merzer en Langoëlan, Lesbins-Pont-Scorff, Lesbins, Lescouët, Lignol, Locmalo, Locmaria, Locunolé, Locuon en Ploërdut, Lorient, Mellionec, Merlévenez, Meslan, Nostang, Penquesten, Persquen, Plœmeur, Ploërdut, Plouay, Plouguernével, Plouhinec, Plouray, Port-Louis, Priziac, Quéven, Quistinic, Rédené, Riantec, Saint-Caradec-Hennebont,

Saint-Caradec-Trégomel, Saint-David, Saint-Gilles-des-Champs en Hennebont, Saint-Gilles-Hennebont, Saint-Tugdual, Saint-Yves en Bubry, Saint-Yves en Lignol, Silfiac, Hennebont. Ils ont ensuite été remis à la sénéchaussée par l'intermédiaire des députés élus. Les États-Généraux de Versailles ouvrent non pas le 27 avril mais le 5 mai 1789.

Consultez la [notice documentaire](#) sur la base de données en ligne des Archives de Lorient

À l'origine, ce document de 27 pages avait été imprimé à Lorient par l'imprimerie veuve Baudoin, imprimeur du Roi et de la Marine. L'original de ce précieux document historique, qui n'existe même pas aux Archives départementales du Morbihan, était, depuis longtemps, considéré comme introuvable. Imprimé en plusieurs exemplaires, ceux-ci avaient été détruits par ceux qui avaient intérêt à leur disparition. Un exemplaire a été découvert par hasard dans les archives du tribunal de Pontivy. La reproduction tapuscrite de ce cahier est la copie intégrale de ce document, réimprimé le 29 août 1954.